



Je suis locataire depuis 2 ans...

Par **marianne_old**, le **01/06/2007** à **14:15**

Bonjour,
Cela fait 2 ans que j'ai des infiltrations dans mon appartement (je suis locataire), le propriétaire (la RIVP) malgré mes nombreux coups de téléphone et lettres recommandées n'a jamais daigné se déplacer pour voir les dégats (mon mur s'ouvre (plâtre et carton) lorsqu'il pleut). On me dit qu'on ne peut pas faire grand chose (car il y a eu un ravalement et tout le monde se renvoie la balle).
Que puis-je faire ?
Mon assurance me dit que je n'ai pas de protection juridique. Il faut prendre un huissier.
Combien cela va me coûter ? aurai-je gain de cause ?
Merci de me répondre.
MLéger